ERDRE & CANAL : Le projet de gestion des ports
INFORMATIONS ET REFLEXIONS

Sans doute avez-vous eu connaissance de la nouvelle formule de gestion des ports de l'Erdre et du canal que souhaite mettre en place le syndicat mixte des ports de Loire Atlantique.

Pour mémoire le conseil départemental, propriétaire des voies d'eaux navigables en Loire Atlantique (à l'exception de la Loire gérée par VNF et le Grand port de Nantes St Nazaire pour la partie maritime) a confié , en 2020, au Syndicat Mixte la gestion d'une partie des ports maritimes et fluviaux.

Alors que les concessions des quatre ports qui nous concernent (Nantes, Sucé sur Erdre, Nort sur Erdre et Blain) se terminent fin 2025 le syndicat Mixte a décidé de confier l'exploitation de ces ports à un gestionnaire externe, unique, spécialisé dans l'exploitation portuaire. Une Délégation de Service Public a donc été lancée (DSP).

Après étude approfondie de cette DSP et enquête auprès de leurs adhérents (le renouvellement des AOT en est une période favorable) les associations de plaisanciers les plus actives concernées ont pu établir un premier bilan. Vous en trouverez ci-après un condensé.

Vous pouvez nous contacter ou nous rejoindre :

secretairealb@anpei.org

QUELQUES RAPPELS

Blain est le port le plus éloigné, isolé sur son canal, nous avons pu constater, dans le réel, ce que donne une gestion extériorisée : 3 ans d'errance… la solution ne peut qu'être locale, associative bénévole ? comme ce qui se fait avec succès à Guenrouet ?

Nort sur Erdre & Sucé sur Erdre : ces deux ports ont une grande similitude, installations en bon état général (ce que révèle l'étude de la DSP) équipements fluides et pompes eaux usées, taux de remplissage proche de son maximum, implications des plaisanciers régulières (RV de l'Erdre, journées du patrimoine, pardon de la batellerie etc..) budgets en équilibre, emplacements à une tarification raisonnable. (personnel 1.5 ETP par port)

Nantes les ports de l'Erdre : ce port est constitué de plusieurs sites, St Félix, ile et quai de Versailles jusqu'aux mouillages de la Joneliére. Ces zones sont composées de différents équipements repartis sur l'ensemble de son emprise. Gros budget en déficit permanent malgré les aides ou subventions locales (personnel 8 ETP).

Nos conclusions, le Port de Blain, au vu de son isolement, sera toujours un cas à part et devra être traité comme tel . Les ports de Nort sur Erdre et Sucé sur Erdre ont une activité régulière de qualité, un budget en équilibre, pour quelle raison changer une formule qui donne satisfaction (avis unanime des plaisanciers). Pour le port de Nantes, avant toute chose, il est indispensable qu'il revoie son organisation pour trouver un équilibre budgétaire . Cette « mutualisation » n'est-elle pas de faire supporter financièrement aux « bons élèves » la dérive des moins bons ?

Inquiétude et Interrogations

La principale crainte relevée près des plaisanciers est tarifaire ce qui les interpelle :

Un alignement tarifaire est-il à envisager dans les quatre ports ? Par exemple un emplacement annuel de 10 m à Nantes revient à 1900 €, à Nort 1670 €, à Sucé 1500 €, à Blain 620 € . Pour comparaison à service égal Messac est à 730 € Rohan « port propre » à 255 € (hors fluides).

Le contrat présente un droit d'entrée chiffré à 400.000 € HT fondé sur la valeur résiduelle des biens… Suivant nos informations cette somme semble sous-évaluée les équipements du port de Sucé représenteraient à eux seuls près de 300.000 €. Quelle répercussion sur les tarifs ?

Apparition de nouveaux frais, pour la certification port propres « *audit de maintien annuel* », création d'un compte spécial « *provision de gros entretien* » Location de locaux « *bureau du port* » gestion des déchets « *composteurs de produits alimentaires* » rémunération du délégant 25% de l'excédent (cela suppose que le délégant dégage des résultats) qui supportera ces nouvelles obligations ?

Les bateaux du patrimoine disposent d'emplacements à titre gracieux, cette situation sera-t-elle reconduite ? Dans le cas contraire cela mettrait en péril leur existence même.

Nos conclusions :Alors qu'un équilibre dans les relations entre les différentes parties prenantes avait été trouvé au fil des ans de collaboration, cette nouvelle gestion remet en cause tout ce travail.

Vont apparaitre des difficultés nouvelles à organiser des animations pour les associations bénévoles (deux demandes d'autorisation, une pour l'occupation terrestre, une pour celle fluviale sans parler des nombreuses nouvelles obligations exigées) Pardon de la batellerie, feu d'artifice du 14 juillet, RDV de l'Erdre et journées du patrimoine sont par exemple en cause à Sucé. Décourageant !

Le délégataire risquant de devenir « commercial » cela crée une incertitude sur le maintien de la qualité et de la gratuité d'un service de proximité, bureau du port avec large plage d'ouverture, sanitaires, escale de 48 heures (Nantes s'y refuse toujours) .

Les riverains privés du domaine portuaire s'interrogent sur les limites de propriété peu ou mal définies à l'intérieur de cette DSP ainsi qu'au respect des contraintes des sites classés et inscrits dont ils sont les dépositaires.

Certains propriétaires de bateaux transportables envisagent déjà de libérer leur emplacement en berge et de mettre à l'eau à chaque sortie (220 emplacements au bas mot) d'autres projettent d'émigrer en Bretagne où les conditions tarifaires sont bien plus favorables.

Vous êtes tous concernés ! rejoignez le collectif

Le collectif : Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures
Amicale des plaisanciers de Nort sur Erdre Association Blain Surcouf
Erdre et Nature Erdre Voiles Passion OICO